Zeitschrift: Freiburger Zeitschrift für Philosophie und Theologie = Revue philosophique et théologique de Fribourg = Rivista filosofica e teologica di Friburgo = Review of philosophy and theology of Fribourg

Band: 69 (2022)

Heft: 1

Artikel: Quel respect pour la tolérance ?

Autor: Perrin, Christophe

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1047478

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CHRISTOPHE PERRIN

Quel respect pour la tolérance ?

Lors d'un déjeuner, le 13 février 1900, avec Paul Claudel qui évoque la mauvaise image de la France donnée par l'affaire Dreyfus à l'étranger, Jules Renard entend tempérer les ardeurs de son convive, « cet homme intelligent, ce poète » qui, sur le moment pourtant, « sent le prêtre rageur », pour ne pas dire tapageur : « Mais la tolérance, lui dis-je. – Il y a des maisons pour ça, répondit-il. »[1] La réplique du futur membre de l'Académie française (1946) au futur membre de l'Académie Goncourt (1907) ravit par son esprit mais étourdit par sa lettre[2]. Est-ce à dire que cette vertu prétendue, la tolérance, n'aurait pas toutes les vertus attendues et, même, que n'en ayant que quelques-unes, elle n'en soit au fond aucune[3] ? C'est que, quand

[1] RENARD, Jules : *Journal 1887–1910* (= Bibliothèque de la Pléiade). Paris : Gallimard 1965, 570 ; voir CLAUDEL, Paul : *Journal 1904–1932* (= Bibliothèque de la Pléiade). Paris : Gallimard 1968, t. 1, 1090. Claudel avait-il fureté du côté de Furetière qui, pour illustrer ce que signifie tolérer, à savoir « souffrir quelque chose, ne s'en pas plaindre, n'en pas faire la punition », donne cet exemple : « on *tolere* à Rome les lieux de débauche, mais on ne les approuve pas » – *Dictionnaire universel, contenant generalement tous les mots françois tant vieux que modernes, et les termes de toutes les Sciences et des Arts*. La Haye/Rotterdam : Arnout et Reinier Leers 1690, t. 3, art. « Tolérer », 695.

[2] D'où ce premier soupçon à lire le *Petit traité des grandes vertus* d'André Comte-Sponville, qui ne peut avoir raison d'affirmer que cette formule « en dit long sur Claudel, et sur la tolérance » qu'à avoir tort de n'y voir qu'une « boutade », *Petit traité des grandes vertus* (= Perspectives critiques). Paris : PUF 1995, 225. Dans cet échange en effet, au-delà, au premier plan, d'une « caricature de Claudel » tacitement campé en « antisémite » et en « raciste » par un Renard dont la « cruauté verbale » ne fait aucun doute dans son journal ainsi que les spécialistes en font état, en l'occurrence Maurice Toesca – *Jules Renard*. Paris : Michel 2013, 173 –, se dévoile en arrière-fond le portrait fidèle d'un homme réellement indisposé par ce que recèlent souvent d'impureté car de lâcheté les attitudes de tolérance, d'où, de lui, ce jugement sans appel : « tolérer, mot ignoble », in : *Journal*, 73. De ce point de vue, difficile de suivre André Comte-Sponville déclarant son tour « méprisant et méprisable », *Dictionnaire philosophique* (= Quadrige). Paris : PUF 2013, art. « Tolérance », 1003.

[3] D'où ce second soupçon à poursuivre la lecture d'André Comte-Sponville, qui fait montre de bien de la tolérance envers la tolérance en consacrant, au risque de l'incohérence, tout un chapitre du *Petit traité des grandes vertus* à cette « petite vertu », *Petit traité des grandes vertus*, 228, reprenant à Vladimir Jankélévitch ce faisant plus qu'un jugement, vu que lui aussi a cette formule – *Les vertus et l'amour* (= Champs). Paris : Flammarion 1986, 86 –, un comportement, vu que lui aussi dédie à la tolérance, pourtant cette « vertu mineure », une pleine section du second tome de son traité majeur, le *Traité des vertus*, in : *ibid.*, 86 et 94. Faut-il voir dans cette attitude le complément nécessaire de son contraire, l'intolérance envers l'intolérance ? Assurément, André Comte-Sponville se fait partisan ici, lui dont la raison, ailleurs, l'emporte sur le cœur en convenant que la tolérance « peut devenir une vertu », *Dictionnaire philosophique*, 1003, donc en reconnaissant qu'elle ne l'est pas en soi, ce dont Vladimir Jankélévitch convenait déjà en parlant de « vertu hypothétique » ou de « vertu conditionnelle », in : *Les vertus et l'amour*, 89.

on a d'autre exigence que l'excellence – ἀρετή disaient les Grecs –, le simplement bon est sans doute déjà amplement mauvais, si bien que, même promue par les hommes de la bonne société, la tolérance pourrait s'avérer femme de mauvaise vie. La réalité est ambiguë en effet. S'il peut y avoir, plus que de la non-violence et de la patience dans la tolérance, de l'indulgence et même de la bienveillance, il peut aussi y avoir, outre de la nonchalance et de la complaisance, de la suffisance quoique de l'impuissance, en sorte que la tolérance n'est parfois, *de facto*, que la continuation de l'intolérance par d'autres moyens. Et pour cause. Historiquement, c'est à une époque d'extrême intolérance, celle qui accompagne la conquête du Nouveau Monde et les guerres de religion qu'ont, en Occident, été posés les jalons d'une conceptualisation comme d'une valorisation de la notion. Commune mesure, l'intolérance y verse alors dans la démesure jusqu'à bientôt se décliner sous trois formes : le rejet de l'autre, suite à la négation, par la raison, du fait qu'il soit même – c'est le cas dans le racisme, dans l'esclavagisme, etc. – ; l'absorption de l'autre, suite à l'imposition, par la contrainte, du même à l'autre – c'est le cas dans l'impérialisme, dans le colonialisme, etc. – ; la répression de l'autre, suite à la conjuration, par la persécution, de l'autre dans le même – c'est le cas dans le nationalisme, dans l'autoritarisme, etc. Face à « l'infâme », qu'on devait écraser[4], on ne pouvait qu'élever son opposé[5]. Mais encore fallait-il réussir à définir ce contraire espéré, *de jure*, autrement que négativement. Car que dire de la tolérance sinon qu'elle ne fait envers les différences, elle, pas usage de la force, mais du respect, au point d'ailleurs de ne sembler tenir qu'à et dans le respect des différences – ou plutôt dans le respect des distinctions : celle du privé et du public, celle de la maison et du travail, celle de foi et de la raison – ? Mais le respect des différences, qui fait précisément les tolérer, c'est-à-dire les souffrir sans y souscrire, n'est pas encore le respect des personnes, qui fait les reconnaître et les honorer. Or, n'est-ce pas celui-ci qui conditionne celui-là, et non l'inverse ? D'où, pour nous qui avons ici[6] à ressaisir la tolérance en évitant,

[4] Employé comme substantif pour désigner un ensemble de superstition et de fanatisme qui dévoie la foi en la faisant s'abîmer dans l'intolérance, le mot apparaît dans les lettres de Voltaire, *À Madame d'Épinay*, 1er juin 1759, dans : *Correspondance* (= Bibliothèque de la Pléiade). Paris : Gallimard 1980, t. 5, 502 : « Il faut extirper l'infâme, du moins chez les honnêtes gens » –, qui en fait vite la formule conclusive qu'on lui connaît dans ses échanges épistolaires avec les Encyclopédistes – *À Damilaville*, 26 juillet 1762, dans : *Correspondance*, 1980, t. 6, 989 : « Je finis toutes mes lettres par dire : *écrasez l'infâme*, comme Scipion Nasica disait toujours : *tel est mon avis, et qu'on ruine Carthage.* »

[5] Ce mouvement est manifeste dans l'article que Jean-Edme Romilly consacre à la tolérance. Alors qu'il aspire à fonder, « sur les principes les plus évidents, la justice et la nécessité de la tolérance », il se borne à montrer « en peu de mots l'inutilité, l'injustice et les suites funestes de l'intolérance », estimant que cela suffira à prouver la légitimité « de la vertu qui lui est opposée », *Encyclopédie, ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers, par une société de gens de lettres*. Paris : Briasson 1765, t. 16, art. « Tolérance », 390–391.

[6] Ce texte s'origine dans un cours-programme tenu le 12 septembre 2018 au Palais provincial de Namur dans le cadre des activités du Collège Belgique.

évidemment, et de mener à l'intolérable, et de tomber dans l'intolérance par trop ou trop peu d'ouverture d'esprit, la question de savoir quel respect devoir à la tolérance. Certes, pareille interrogation n'est pas nouvelle, mais la célébration continue de cette valeur rebattue en ces temps où l'on ne croit plus en rien – ou, du moins, où l'on croit que l'on ne croit plus en rien – laisse songeur, d'autant que, tolérants, ceux qui disent encore l'être le plus le sont souvent le moins et ceux qui le sont parfois un peu ne le sont toujours qu'à ne pas l'avoir été du tout[7]. Afin donc d'y voir plus clair, revenons sur la tolérance des origines pour ressaisir les origines de la tolérance et, en dégageant les présupposés comme les enjeux de son idée, préférer à la tolérance d'origine la réalité du respect.

TOLÉRANCE DES ORIGINES

Vertu, c'est-à-dire vaillance, vigueur, énergie à revenir au latin *virtus*, la tolérance ne l'a pas toujours car pas d'emblée été, elle qui, sans être un vice, est d'abord un défaut et non une qualité, le défaut de force (*vis*) d'un homme (*vir*) dans un cas de force majeure. La tolérance est le fait du sujet tolérant, c'est-à-dire patient, endurant, endurci même d'avoir su encaisser les coups qu'il a dû essuyer faute d'avoir pu se les épargner – c'est le sens de *tolerantia* chez Cicéron[8] et de *tolerans* chez Tacite[9], respectivement au Ier siècle avant et après notre ère[10]. Au départ, il y a donc de la faiblesse dans la tolérance, car de l'impuissance face à la souffrance. Incapable de

[7] En témoigne la devise de la capitale du Portugal : « Lisbonne, ville de tolérance », adoptée en 2008 et écrite en trente-quatre langues sur la place São Domingo lors de l'inauguration du monument commémoratif du massacre de plus de 2000 juifs de la cité lors de la Pâques 1506 pourtant contraints, dix ans plus tôt, d'abjurer et de se faire baptiser : comme il était bien dur de traquer, parmi ces nouveaux chrétiens, les marranes qui judaïsaient en secret, on ne fit pas dans le détail et la mise en place de l'inquisition trente ans plus tard acheva d'acculer à l'exil ou à la clandestinité les survivants.

[8] Le substantif semble émerger aux alentours de – 47 dans les *Paradoxa stoicorum* – IV – où Cicéron évoque la « *tolerentia fortunæ, rerum humanarum contemptione* », soit cette fermeté qui permet au sage d'affronter l'adversité.

[9] On rend habituellement cette formule « *Corpus illi laborum tolerans* » de Tacite parmi bien d'autres – *Ab excessu diui Augusti* (*Annales*), IV, I – ainsi : « son corps, capable de supporter les fatigues. »

[10] L'Orient semble pourtant devancer l'Occident en matière de tolérance. En 273 avant Jésus-Christ, Ashoka accède au pouvoir. Il est le troisième empereur de la dynastie indienne des Maurya. Doté d'une puissante armée, il s'efforce d'abord d'agrandir les terres héritées de son père, Bindusâra. Il conquiert le Kalinga, l'actuel Odisha. Terriblement meurtrière, la guerre qu'il livre pour ce faire le plonge dans une grave crise morale à laquelle les principes non-violents (*ahimsa*) du bouddhisme qu'il embrasse mettent fin. Devenu pacifiste et même végétarien, il s'emploie alors à cultiver le bien. Par des édits gravés sur des piliers et des rochers répartis dans tout son pays, il impose une loi morale commandant la justice, le respect de la vie humaine autant qu'animale ainsi que la tolérance de toutes les religions. S'il entend par là favoriser le prestige et accroître l'influence de celle qu'il s'est choisie, il encourage cela dit les échanges d'idées entre les croyances de chacun afin d'améliorer les confessions de tous.

lutter contre le mal, il faut bien y résister pour ne pas le voir s'aggraver et, partant, en éprouver un plus grand. Tolérer, c'est subir, pâtir, supporter ce qui insupporte[11], ce que fait l'oreille du bruit dont elle a par-dessus la tête ou le corps d'un aliment qui soulève le cœur. Sous cet angle, on comprendra aisément qu'un souverain ne soit traditionnellement pas enclin à la tolérance. Lui qui est censé incarner le pouvoir et qui, pour le détenir, est obligé de l'exercer sera aussitôt convaincu de lâcheté à ne pas s'opposer à ce qui pourrait l'exposer, à moins, bien sûr, qu'il ne s'y voie contraint. Si « la marque distinctive de l'autorité est nécessairement la rigueur », aucune erreur malgré l'oxymore : « la tolérance est la vertu du faible. »[12] En dédiant son dictionnaire au « très chrétien » roi qui, par l'édit de Fontainebleau, révoqua la tolérance accordée par l'édit de Nantes aux huguenots quatre-vingt-sept ans plus tôt, l'Académie française ne transige pas : tolérer, c'est « avoir de l'indulgence par quelque conſideration, pour des abus, pour des choſes qui d'elles-meſmes ne ſont pas bien », en sorte qu'il n'est de tolérance que « pour ce qu'on ne peut empeſcher »[13] et qu'alors, il n'est aucune gloire à en tirer si l'on doit en témoigner[14]. Si les circonstances avaient rendu à Henri IV la tolérance indispensable à la survie de son royaume ravagée par trente-six ans de guerre civile, il n'en va plus de même pour Louis XIV qui, pour unifier le pays et le protéger des nations protestantes voisines, souhaite purement et simplement la disparition des réformés. En l'état, la tolérance ne fut, pour l'État, qu'un pis-aller. C'est pourquoi, contrairement à ce que les édits dits « de tolérance » laissent croire à travers l'histoire occidentale[15], l'acceptation, par le pouvoir, d'autres cultes sur son territoire n'a rien d'une adhésion ni n'empêche la condamnation de leurs dogmes au nom d'une orthodoxie par rapport à laquelle, toujours,

[11] C'est le premier sens du latin *tolerare*, supporter une charge, puis endurer le froid ou la fatigue, et encore tenir bon, maintenir, soutenir, le verbe dérivant lui-même de *tollere*, qui veut dire soulever, lever de terre, porter, élever.

[12] SADE, Donatien Alphonse François de : *La nouvelle Justine ou les malheurs de la vertu*, dans : *Œuvres* (= Bibliothèque de la Pléiade). Paris : Gallimard 1995, t. 2, 775.

[13] *Le Dictionnaire de l'Académie françoise, dédié au Roy*. Paris : Coignard 1694, t. 2, art. « Tolérer », puis « Tolérance », 569.

[14] Ce sens péjoratif de la tolérance n'a jamais échappé à quiconque. Augustin notait déjà : « Ce qui est appelé tolérance [...] n'a lieu d'être qu'envers les maux » – *Enarrationes in psalmos*, XXXI, II, 20. Dans les premières pages de son importante étude de 1912, *La tolérance* (= Bibliothèque de la Société d'études morales et juridiques). Louvain : Uystpruyst-Dieudonné, le père Arthur Marie Theodore Vermeersch y revient. S'il n'y a là aucune hyperbole, on verra en revanche utilisées plus d'une litote pour en traiter.

[15] Mentionnons également en faveur de la religion réformée l'édit de Varsovie pour la Pologne et la Lituanie en 1573, l'édit de Londres pour l'Angleterre en 1689 comme l'édit de Joseph II pour l'empire des Habsbourg en 1781. Mais de telles mesures ne sont pas l'apanage des temps modernes. Galère avait mis fin aux brimades contre les chrétiens par l'édit de Sardique en 311, prolongé par celui de Constantin en 313 grâce auquel toutes les religions sont désormais admises dans l'Empire romain comme celui de Julien en 361 qui défend à quiconque également de s'en prendre aux païens et aux juifs.

continue de se définir une hérésie. À défaut de pouvoir éradiquer les égarés sans mettre à mal la paix, on ne leur fait tout bonnement plus la guerre. Nécessité fait loi. On y condescend plus qu'on n'y consent sans, toutefois, faire contre mauvaise fortune bon cœur. Dans la tolérance, rien n'est cédé en effet, tout est concédé. Accordé à titre de faveur, tout bien, tout avantage, tout privilège ne l'est surtout pas en pure perte mais en raison d'intérêts supérieurs. « Ce n'est pas » là « un droit » mais, précisément, « une tolérance », selon la formule du juriste qui rappelle ainsi qu'on ne peut – ni ne doit ajouterait le moraliste – fonder rien ni personne à faire son malheur ou, à tout le moins, sa douleur. À ce titre, la tolérance ne diffère de l'intolérance que sur la forme et non le fond. Elle n'en est pas « l'*opposé* » mais « la *contrefaçon* »[16], le masque mondain dont la douceur des traits ne saurait faire oublier qu'il peut tomber chaque matin. C'est que non tenu de le faire, qui tolère peut fort bien stopper net son affaire. Admettre que l'on est *tolérant* revient alors à reconnaître que l'on ne l'*est* pas, sauf à ce que l'épithète *tolérant* ne signifie pas ce que l'on croit qu'elle fait, à savoir ouvert, accueillant, bienveillant... respectueux finalement.

Parce que la tolérance n'a rien de la reconnaissance à l'autre d'un droit égal au sien à la liberté de conscience, on feint, en l'adoptant, d'accepter ce qu'on ne peut refuser en pratique... mais qu'on ne peut que refuser en principe. La tolérance est, dès lors, l'arme d'une puissance dont la défaillance momentanée ne fait pas renoncer à croire à sa supériorité. D'où, derrière l'urbanité affichée, une « pensée de derrière »[17] qui, par essence, tient du dédain et, par excellence, finit en mépris[18]. Aussi est-il « dans la tolérance un degré qui confine à l'injure »[19], ce que, lors de l'examen des articles 16, 17 et 18 relatifs à la liberté des opinions religieuses et au respect du culte public dans le cadre du projet d'une déclaration des droits de l'homme et du citoyen en août 1789, les députés français soulignent vertement. Le samedi 22, alors que pour Bonal, l'évêque de Clermont, la constitution du pays doit reposer sur la religion « comme sur une base éternelle » et que le banquier Laborde de Méréville lui répond en rappelant la tolérance sans laquelle on risquerait de « porter dans le cœur de tous les citoyens le de-

[16] Et Thomas Paine de poursuivre ainsi : « Toutes deux sont des despotismes. L'une s'arroge le droit de prohiber la liberté de conscience, l'autre de la concéder », in : *Rights of Man: Being an Answer to Mr. Burke's Attack on the French Revolution*. Londres : Jordan 1791, 74.

[17] Voir PASCAL, Blaise : *Pensées*, Br. 336/Laf. 91.

[18] Litote, donc, quand Jankélévitch écrit : « il y a dans ce mot comme un léger accent de condescendance, une nuance imperceptible de dédain », in : *Les vertus et l'amour*, 86–87. Litote encore quand il poursuit : « Entre la tolérance et le mépris il y a des transitions insensibles, et l'on peut glisser de l'un à l'autre facilement », 88. Cocteau l'avait bien senti qui, en évoquant les sentiments pour les garçons qu'il a aimés à une époque où le modèle social hétérosexuel domine et où la loi du silence s'impose aux homosexuels, écrit : « Mais je n'accepte pas qu'on me tolère. Cela blesse mon amour de l'amour et de la liberté », in : *Le livre blanc* (= Erotika biblion). Paris : Laville 1970, 119.

[19] ROSTAND, Jean : *Nouvelles pensées d'un biologiste*. Paris : Stock 1947, 125.

spotisme le plus cruel », Mirabeau insiste sur le fait que « la liberté la plus illimitée de religion est [...] un droit si sacré que le mot tolérance, qui essaye de l'exprimer, [...] paraît en quelque sorte tyrannique de lui-même, puisque l'existence de l'autorité qui a le pouvoir de tolérer attente à la liberté de penser, par cela même qu'elle tolère, et qu'ainsi elle pourrait ne pas tolérer »[20]. Le dimanche 23, le pasteur Rabaut-Saint-Étienne n'entend pas davantage que le comte « prêcher la tolérance »[21] lui qui, au contraire, s'en prend à l'édit de Versailles (1787), qui permit aux non-catholiques du royaume de bénéficier de l'état civil sans avoir à se convertir. Où, dans cette mesure, est la mansuétude, sinon la sollicitude ? « Cette loi, plus célèbre que juste, fixe les formes d'enregistrer leurs naissances, leurs mariages et leurs morts ; elle leur permet en conséquence de jouir des effets civils et d'exercer leurs professions... et c'est tout », si bien que tous n'ont par là « reçu que *ce qu'on n'a pu leur refuser* ». Plutôt que « la tolérance [...] c'est la liberté » qu'il faut donc réclamer. « La tolérance ! le support ! le pardon ! la clémence ! idées souverainement injustes envers les dissidents, tant qu'il sera vrai que la différence de religion, que la différence d'opinion n'est pas un crime », et notre homme de foi de rager et d'enrager : « La tolérance ! Je demande qu'il soit proscrit à son tour ; et il le sera, ce mot injuste, qui ne nous présente que comme des citoyens dignes de pitié, comme des coupables auxquels on pardonne, ceux que le hasard souvent et l'éducation ont amenés à penser d'une autre manière que nous. »[22] Mais que la tolérance en prenne justement pour son grade n'est pas sans en avoir doré progressivement le blason, sans quoi nul n'en aurait déjà arboré les couleurs avant la Révolution ni n'en aurait encore brandi l'étendard après. C'est qu'il y a un gouffre béant entre le point de départ qui est essentiellement le sien, celui où « les hommes tolérants se support[...]ent comme les chiens de faïence se regardent ; c'est-à-dire viv[...]ent côte à côte sans se connaître, cohabit[...]ent sans s'adresser la parole, s'abst[ien]nent simplement » de toute effusion de sang, et ce point d'arrivée qui est historiquement le nôtre, celui où, en plus de « la reconnaissance » qui fait « admettre [...] l'existence physique de l'étranger », nous intégrons en elle « la compréhension d'autrui », voire « la sympathie avec cet autrui », sinon son « amour même »[23]. Mais si les hommes tolérants ont aujourd'hui changé d'allure – de condescendants à latitudinaires en passant par accommodants et débonnaires –, n'est-ce pas que la tolérance a, hier, changé de nature ?

[20] *Archives parlementaires de 1787 à 1860. Recueils complets des débats législatifs & politiques des chambres françaises*. Paris : Dupont 1875, t. 8, 472 et 473.

[21] *Ibid.*, 472.

[22] *Ibid.*, 479. Litote, donc, quand Jankélévitch écrit : « le mot "tolérance" en lui-même n'est pas tellement exaltant. Ce mot, à juger du dehors, semble avoir d'abord quelque chose de négatif », in : *Les vertus et l'amour*, 87.

[23] JANKÉLÉVITCH, Vladimir : *Les vertus et l'amour*, 101.

De nature ou, à tout le moins, de degré, tant il est patent qu'il existe un degré zéro de la tolérance qui l'empêche encore de s'entendre positivement. Ainsi, lorsque l'on dit tolérer autrui, on ne dit rien de ce qu'on peut lui faire mais tout de ce qu'on ne lui fera pas, à savoir « qu'on ne le bâillonnera pas, qu'on ne l'empoisonnera pas, qu'on ne le brûlera ni ne l'étranglera, et surtout qu'on n'emploiera pas contre lui la violence pour lui imposer sa volonté », notamment « qu'on ne le convertira pas par la force, ou par la cautèle »[24]. Certes, ce peu est toujours mieux que rien, mais il en faudrait guère plus – autrement dit guère moins – pour qu'il soit pire que tout. Bref, « tolérer est donc un minimum »[25], à moins que la tolérance ne soit là qu'au minimum et que cette réserve, mieux, cette retenue en laquelle elle consiste en réalité – fermer les yeux plutôt que faire les gros yeux, prendre sur soi plutôt que s'en prendre à l'autre – n'en épuise pas les possibilités. Par maintien, l'homme tolérant se tient, se contient, se retient. Mais ne pas sortir de ses gonds ne l'empêche pas de ronger son frein devant tout ce que l'étranger a non seulement d'étrange mais, surtout, de révoltant – ce qu'il dit, ce qu'il fait, ce qu'il vit, ce qu'il est. La tolérance s'avère dès lors aux antipodes de l'indifférence qui le lui rend bien[26]. En ce sens, la tolérance indiffère l'indifférence qu'elle ne tolère pas. Car de deux choses l'une : ou, dans l'indifférence, notre désintérêt fait à tout sujet verser dans l'équivalence, pour ne pas dire dans l'inanité, et *exit* la tolérance ; ou, dans la tolérance, notre conviction fait à toute objection basculer dans l'offense, pour ne pas dire dans l'affront, et *exit* l'indifférence. La tolérance suppose la différence car impose la comparaison, l'évaluation et la condamnation. Dit autrement, il n'est de tolérance que là où il y a, plus que du tolérable, de l'intolérable[27]. Celle-ci n'a, ainsi, rien d'un laissez faire, laissez

[24] JANKÉLÉVITCH: *Les vertus et l'amour*, 87.

[25] *Ibid.*

[26] Signalons donc, sur ce point, notre profond désaccord avec Jankélévitch, pour qui la tolérance est d'abord « un régime d'ignorance mutuelle, et même d'indifférence », *ibid.*

[27] C'est tout sauf un hasard, à cet égard, que le mot *intolérable* émerge dans notre langue bien avant son contraire, *tolérable*. On date le premier de 1265 ou 1295 – voir DUBOIS, Jean/MITTÉRAND, Henri/DAUZAT, Albert : *Dictionnaire étymologique et historique du français* (= Expression). Paris : Larousse/Bordas 1998, et BLOCH, Oscar/WARTBURG, Walther von (éds.) : *Dictionnaire étymologique de la langue française* (= Quadrige). Paris : PUF 2002, le second de 1355. Car qu'il s'agisse des puissants qui ne supportent pas les rebellions ou des manants qui ne supportent pas la sujétion, la dissidence autant que la maltraitance deviennent, entre la fin du Moyen Âge et la Renaissance, insupportables pour l'unité du Royaume de France en tant qu'État en formation. Aussi ne s'étonnera-t-on pas que le mot *tolérance* apparaisse au XIVe siècle – Dubois propose 1361 – encore qu'il ne soit guère usité avant 1561 et qu'il faille attendre 1681 pour qu'il se généralise pour évoquer le rapport à la religion. Là encore, aucun mystère sitôt l'affaire recontextualisée : jusqu'à la Réforme, le sentiment d'être chrétien l'emporte sur celui d'être Français, Anglais ou autre. Alors que les hommes voyagent plus qu'on ne le croit – soldats, commerçants, banquiers, moines, savants, étudiants, brigands, etc. –, c'est la foi qui fait se sentir partout chez soi en sorte que l'idée de tolérance ne peut qu'être étrange tant elle donnerait l'impression d'être étranger.

aller général car généralisé : elle est un *sustine et abstine* forcé, voire forcené[28]. Loin d'être indolore, elle est ce combat que je me livre tout bas en me refusant à refuser haut et fort, voire avec pertes et fracas, ce qui ne me convient pas. Par où l'on devine déjà que jamais la tolérance ne peut être absolue attendu que, plus il est soutenu, moins cet effort que je fais pour autrui contre moi peut être continu, ce qui tranche par avance la fausse question de savoir comment résoudre le vrai problème du paradoxe de la tolérance, celui voulant que « la tolérance conduit parfois tout droit » – pour ne pas dire conduit toujours tout court – « à l'intolérable et que sur ce chemin-là on est trop souvent mené par le bout du nez »[29]. Fausse question puisque quiconque la pose y répond comme les autres : que l'on réclame, au nom de la tolérance, le droit de ne pas tolérer les intolérants afin que la tolérance subsiste[30] ou que l'on proclame, au nom de la tolérance, le devoir de tolérer les intolérants afin que la tolérance existe[31], on clamera l'absurdité d'une tolérance qui, « à la limite, finira[..] par se nier elle-même »[32]. « L'extrême tolérance, quand elle va jusqu'à tolérer son propre contradictoire », quand elle finit par supporter « aveuglément les fous et les méchants » plutôt que de s'emporter allégrement contre eux, va nécessairement « contre son propre principe », au point qu'il n'y a pas à exceller en arithmétique pour, dans ce genre de cas, calculer lequel de ces deux maux est le moindre – car il en est toujours un, la peste plutôt que le choléra. Même si elle « implique une entorse au principe du respect de la personne »[33], l'intolérance à tâtons est préférable à la tolérance à foison, sans quoi gare à l'overdose. Reste que si, à s'en tenir au tolérable, la tolérance

[28] Si l'on sait largement que ce tour latin calque la formule grecque ἀνέχου καὶ ἀπέχου, attribuée à Épictète mais rapportée par son élève Arrien, on ignore généralement que le Portique est réputé par d'aucuns, en l'occurrence Montesquieu, pour avoir inspiré « cet esprit de tolérance et de douceur qui régnait dans le monde païen : on n'avait garde de se persécuter et de se déchirer les uns les autres ; toutes les religions, toutes les théologies y étaient également bonnes : les hérésies, les guerres et les disputes de religion y étaient inconnues », *Dissertation sur la politique des Romains dans la religion*, dans : *Œuvres complètes*. Paris : Nagel 1955, t. 3, 45.

[29] GARY, Romain : *Les cerfs-volants*. Paris : Gallimard 1980, 265.

[30] Voir POPPER, Karl : *The Open Society and its Enemies*. Londres : Routledge 1945, 360. C'est déjà la position d'Hippolyte Taine qui prévenait : « N'ayez d'intolérance que vis-à-vis de l'intolérance. »

[31] Voir RAWLS, John : *A Theory of Justice*. Harvard : Harvard University Press 1971, 220. C'est déjà la position de Jules Renard qui exigeait : « Tolérez mon intolérance », in : *Journal 1887–1910*, 846.

[32] JANKÉLÉVITCH, Vladimir : *Les vertus et l'amour*, 92.

[33] *Ibid.*, 93. On rejoint le constat de Victor Hugo : « L'intolérance des tolérants existe, de même que la rage des modérés », *Les travailleurs de la mer*, dans : *Œuvres complètes*. Paris : Le Club français du livre 1969, t. 12, 592.

est sectaire et si, à s'ouvrir à l'intolérable, la tolérance est suicidaire, elle offre ici un vrai problème[34].

Origines de la tolérance

Comment, dans ces conditions, la tolérance a-t-elle pu s'imposer par le passé comme une solution, une « solution passable » certes, « en attendant mieux »[35], mais une solution assez appréciable sous les cieux pour qu'on la porte aux nues de nos jours dans la rue[36] ? Sa mue l'explique en partie, la tolérance étant passée de la coexistence gênée car gênante avec autrui à la reconnaissance amère puis amène de son identité – après tout, n'est-il pas un moi comme moi ? – jusqu'à, parfois, l'acceptation non plus jouée mais enjouée de son altérité – avant tout, n'est-il pas un autre que moi ? – en raison d'une ouverture d'esprit dont la culture a fini par faire la largesse. Tel est le fruit d'une élaboration philosophique qui, si elle débute avec Nicolas de Cues, se poursuit avec Thomas More et Jean Bodin, s'intensifie avec Jan Crell et Baruch Spinoza, culmine avec John Locke et avec Pierre Bayle dans le cadre d'une problématique théologico-politique qui limite alors le concept à la sphère religieuse, avant qu'il ne la déborde sous l'impulsion de Voltaire[37] pour, après avoir transité par le champ politico-juridique à l'époque non plus moderne mais contemporaine, désormais s'appliquer aux modes de vie et de penser non conventionnels, notamment dans le domaine sexuel. Difficile, partant, de penser la tolérance sans faire mémoire de son histoire. Aussi arrêtons-nous un instant sur ces trois parangons qui, plus que d'autres, l'ont écrite.

Locke d'abord, ce sujet anglais exilé à Amsterdam où il vit caché parmi les sectateurs d'Arminius, les remontrants, alors que son extradition a été

[34] Et la vie de devoir trancher ce que l'esprit ne peut que poser. Romilly ne s'en cache pas : « Nous n'entreprendrons point de fixer ici les bornes précises de la tolérance [...]. Nous prêchons la tolérance pratique, et non point la spéculative », in : *Encyclopédie*, 395.

[35] Jankélévitch, Vladimir : *Les vertus et l'amour*, 102.

[36] Au lendemain de l'attentat contre *Charlie Hebdo* le 7 janvier 2015 à Paris a été constatée une très sensible hausse des ventes du *Traité sur la tolérance* de Voltaire, brandi par des participants aux marches républicaines des 10 et 11 janvier qui ont vu défiler plus de 4 millions de personnes à travers toute la France. A aussitôt été lancé un nouveau tirage de l'ouvrage – quelque 10 000 exemplaires – par Folio, la collection de poche des éditions Gallimard. Belle démonstration de deux de ses plus célèbres affirmations : « la tolérance n'a jamais excité de guerre civile, l'intolérance a couvert la terre de carnage » ; « l'excès le plus grand où puisse aller la tolérance n'a jamais été suivi de la plus légère dissension. »

[37] Voir Cues, Nicolas de : *De pace fidei* (1453) ; More, Thomas : *De optimo reipublicæ statu deque nova insula Utopia* (1516) ; Bodin, Jean : *Colloquium heptaplomeres de abditis rerum sublimium arcanis* (rédigé entre 1587–1593, publié en partie en 1841, puis complètement en 1857) ; Crell, Jan : *Tindiciæ pro religionis libertate* (1637) ; Spinoza, Baruch : *Tractatus theologicopoliticus* (1670) ; Locke, John : *Epistola de tolerantia* (1689 pour l'édition mais hiver 1685–1686 pour la rédaction) ; Bayle, Pierre : *Commentaire philosophique sur ces paroles de Jésus-Chrit* Contrain-les d'entrer (1686) ; Voltaire : *Traité sur la tolérance* (1763).

demandée aux États de Hollande par son souverain, Charles II, qui, lui, est engagé dans la restauration catholique cependant qu'il est le chef de file de l'Église anglicane et que les protestants grondent, les calvinistes presbytériens autant que ces sectateurs que sont les *dissenters*. Après six esquisses sur la tolérance échelonnées de 1660 à 1681, Locke rédige en latin une lettre, l'*Epistola de tolerantia*, où il souligne la double appartenance sociale de l'homme : le citoyen relève de la terre, et donc des magistrats car de la société civile dont il obéit aux lois pour sauvegarder sa vie, sa liberté et ses biens ; l'individu relève du ciel, et donc des prêtres car de la société ecclésiastique qu'il choisit en conscience pour assurer le salut de son âme. Sous cet angle, si celles-ci coexistent sans interférer, autrement dit si est établie la séparation de l'État et des Églises, le premier veillant à la seule paix publique, les secondes à la seule foi religieuse, c'en est fini de la tolérance et il suffit de définir une réglementation de non-intervention quitte à établir toute une casuistique pour prévenir le moindre litige. Ce à quoi s'emploie Locke. D'un côté la règle : l'État n'interviendra pas dans le culte ou les rites, leurs temps et leurs circonstances, ni dans leur introduction, ni dans leur interdiction ; les Églises, quant à elles, n'interviendront pas dans les affaires politiques et, en cas de désaccords internes, n'auront d'autre sanction que l'exclusion de la communauté de croyance, soit l'excommunication. De l'autre les exceptions : l'État interviendra contre ceux qui professent un dogme contraire aux mœurs nécessaires à la conservation de l'ordre public, comme contre ceux qui s'arrogent par leur religion un pouvoir dont ne disposent pas les autres hommes – pour ne rien dire des catholiques et des athées jugés incapables de se montrer fidèles au contrat social, les premiers parce qu'ils ne jurent que par leur pape, les seconds parce qu'ils ne jurent sur rien, d'où, dans ce schéma, l'acte de foi d'un auteur particulier, protestant libéral partisan d'un credo chrétien minimal, et non l'acte de raison d'un penseur universel encore que, dégagé de son contexte, son texte n'en finisse pas d'afficher sa modernité puisque son actualité.

Bayle ensuite. Fils de pasteur formé par des jésuites et converti, sous la pression, au catholicisme avant d'en revenir au protestantisme quinze jours après avoir été reçu bachelier ès Arts en soutenant des thèses dédiées à la Vierge, ce dernier, sous le coup d'un récent arrêt qui condamne les relaps à l'amende honorable, au bannissement et à la perte de tous leurs biens, trouve refuge à Genève, puis à Rotterdam. De là il apprend, en 1685, la mort de son frère Jacob, qui a refusé d'abjurer en prison où il avait été placé par les autorités sans raison – mais par représailles. Il prend alors la plume pour dire son indignation dans un pamphlet, *Ce que c'est que la France toute catholique sous le règne de Louis le Grand*, puis pour réclamer justice dans un traité qu'il sous-titre, précisément, *Traité de la tolérance universelle*. S'il y exige la liberté de penser pour tous les fidèles quels qu'ils soient, athées y compris, ce n'est pas sans reprendre Augustin. Face aux multiples hérésies dont il fut le témoin autant que le spadassin, l'évêque

d'Hippone avait en effet, le premier, pris appui sur l'injonction adressée à son serviteur par le maître de maison délaissé par ses invités dans la parabole évangélique du festin des noces : « ceux que tu trouveras, contrains-les d'entrer, afin que ma maison soit remplie » (Lc, 14.23). Sans entraîner forcément la conversion, la contrainte faisait fatalement contrepoids à l'entêtement du dissident et, pensait-on, préparait sa libération. L'Église étant nécessairement dans le vrai au demeurant, elle qui avait été persécutée à tort par les Romains eût eu tout faux de ne pas persécuter à raison les mécréants. N'oublions pas que, odieuse en fait, l'intolérance religieuse n'en était pas moins sérieuse en droit. On mettait un point d'honneur à la pratiquer contre les hérétiques pour des raisons manifestement légitimes : sinon le crime de lèse-majesté du moins le délit d'offense – c'eût été blesser Dieu que de laisser des hommes le bafouer –, complicité de faux et d'usage de faux – c'eût été trahir et même altérer la vérité que de ne point la rétablir –, devoir d'assistance à personne à danger – c'eût été envoyer des hommes à la mort que de ne pas stopper leur marche vers l'enfer – et mesure de santé publique – c'eût été répandre le mal que de ne pas empêcher sa propagation dans la société. La tolérance pourra bien, plus tard, se voir définie comme « la charité de l'intelligence »[38], l'intelligence faisait à l'époque opter pour l'intolérance par charité. Mais, tour de force, Bayle parvient à renverser l'image de la tolérance. Comportement honteux avant lui, elle devient mouvement vertueux avec lui, qui part du principe qu'il n'est pas plus grand mal pour l'homme que de renier sa conscience puisqu'elle est chez cet être le seul critère du bien. Aussi doit-on certainement « travailler à la converſion de ceux qu'on croit dans l'erreur avec tous les ſoins poſſibles, par inſtructions, par diſputes charitables & tranquilles, par éclairciſſemens de doutes, par prieres envers Dieu » encore que, « ſi tout cela ne perſuade point, bien loin de les preſſer à changer de profeſſion, on doit leur dire qu'ils feroient fort-mal de le faire pendant qu'ils ne ſont pas éclairez »[39]. Faire preuve de tolérance n'est alors rien moins que faire preuve de bon sens : qui croit tenant par définition pour vrai ce qu'il croit, sauf à réussir à lui faire croire qu'il est dans le faux, s'il l'est déjà, et qu'on ne l'est pas soi, il faut bien le laisser croire ce qu'il croit, et cela d'autant plus que Dieu n'exige pas de sa créature une parfaite connaissance pour laquelle, justement, elle n'est pas faite. D'où les droits de la « conscience errante »[40] : l'homme qui se trompe de bonne foi doit jouir des mêmes prérogatives que

[38] LEMAÎTRE, Jules : *Les Contemporains. Études et portraits littéraires* (= Nouvelle bibliothèque littéraire). Paris : Société française d'imprimerie et de librairie 1898, vol. 6, 304.

[39] BAYLE, Pierre : *Commentaire philosophique sur ces paroles de Jésus-Chrit* Contrain-les d'entrer *; où l'on prouve par pluſieurs raiſons démonſtratives qu'il n'y a rien de plus-abominable que de faire des converſions par la contrainte, & l'on refute tous les sophiſmes des convertiſſeurs à contrainte, & l'apologie que S. Auguſtin a faite des perſécutions.* Canterbury : Litwel, t. 2, chap. 4, 296.

[40] *Ibid.*, chap. 9, 456.

celui qui ne le fait pas. La sincérité de la conviction l'emporte ainsi sur sa vérité.

Voltaire enfin. Catholique de naissance formé par les jésuites mais anticlérical et déiste, Voltaire apprend, le 22 mars 1761, que, par ordre du parlement de Toulouse, un vieux commerçant protestant nommé Jean Calas a, treize jours plus tôt, été roué vif place Saint-Georges, puis étranglé et brûlé pour avoir pendu son fils Marc-Antoine qui désirait se convertir. Des témoignages le persuadant bientôt de son innocence, il entreprend la réhabilitation du supplicié et l'acquittement des autres membres de sa famille qui restent inculpés. Pour élever le débat, il se lance dans la rédaction d'un *Traité sur la tolérance* qui, plus qu'un pamphlet contre l'invraisemblance de l'accusation, les incohérences du procès et l'impartialité de l'enquête, s'offre comme un rappel qu'en des temps antérieurs – l'Antiquité –, la tolérance était de mise, de même qu'elle l'est toujours ailleurs – l'Asie – et, bien plus, comme un plaidoyer pour la liberté de pensée et pour la liberté de culte. Car la tolérance ne peut pas être qu'une forme d'indulgence qui se doit d'être « l'apanage de l'humanité » tant « nous ſommes tous pétris de faibleſſe »[41] : elle se doit d'être une exigence qui ne peut pas ne pas être celle d'une interdiction de toute persécution comme celle de la liberté de conscience pour chacun. Simple opinion ou véritable foi, même combat : considérées égales en dignité attendu que toutes souffrent d'un déficit de certitude sans quoi elles seraient sciences, les croyances sont à la fête vu qu'il s'agit de pouvoir élire celles que nous voulons comme d'agir selon elles à discrétion tant que cela n'empêche pas autrui d'en faire autant. Loin s'en faut naturellement que nous devions toutes les approuver, mais défendre le droit de chacun à arrêter comme à affirmer les siennes est une nécessité. Et en même temps, plutôt qu'un chèque en blanc signé aux intolérants, Voltaire n'en prévient pas moins qu'« il faut [...] que les hommes commencent par n'être pas fanatiques pour mériter la tolérance », si bien qu'il est des « cas où l'intolérance est de droit humain »[42]. S'ensuit que jamais la tolérance ne saurait être illimitée. Jamais elle ne pourra valoir face à l'intolérable, soigneusement défini. Ainsi ne doivent pas être punies les erreurs des hommes... sauf les criminelles ; or, le sont celles qui troublent la société et le font celles qui inspirent le fanatisme. Sous cet angle, on ne pourra que contester la formule populaire prêtée à Voltaire[43] : « Je ne suis pas d'accord avec ce que vous dites, mais je me battrai jusqu'à la mort pour que vous ayez le droit de le dire. » Au reste, il n'y aura qu'à se souvenir de

[41] VOLTAIRE : *Dictionnaire philosophique portatif*, dans : *The Complete Works of Voltaire*. Oxford : Voltaire Foundation 1994, t. 36, 552.

[42] VOLTAIRE : *Traité sur la tolérance*, dans : *The Complete Works of Voltaire*. Oxford : Voltaire Foundation 2000, t. 56C, 236.

[43] Mais formule que l'on doit au commentaire qu'Evelyn Beatrice Hall fait de sa pensée dans le livre qu'elle publie sous le pseudonyme de TALLENTYRE, Stephen G. : *The Friends of Voltaire*. Londres : Murray 1906, 199.

la précision apportée par l'auteur lors de son premier emploi du mot *tolérance* pour se persuader de la chose : « en fait de religion » écrit-il au pasteur et théologien genevois Jacob Vernet, « nous avons, je crois, vous et moi, de la tolérance », et d'ajouter : « je passe tout aux hommes, pourvu qu'ils ne soient pas persécuteurs. »[44] Voilà pourquoi le philosophe des Lumières ne désarme pas : il fait réhabiliter Pierre-Paul Sirven, autre protestant accusé d'avoir assassinée sa fille pour l'empêcher de se convertir et bientôt condamné par contumace, le 20 mars 1764, à être pendu avec sa femme ; il fait révoquer le juge d'Abbeville et acquitter les co-inculpés du chevalier de La Barre, soupçonné avec eux d'avoir mutilé un crucifix en bois mais décapité et brulé, lui, le 1er juillet 1766, ceci après avoir eu la langue coupée. Point donc de tolérance à outrance, mais n'en demeure pas moins que celle-ci devient bien un mot d'ordre dans le monde intellectuel européen et la sécularisation de ce nouveau principe d'assurer sa dissémination dans des États de droit de moins en moins dogmatiques sur les questions doctrinales – pour ne pas dire franchement agnostiques quand ils sont laïques.

TOLÉRANCE D'ORIGINE

Ceci acquis, c'est au moment où la tolérance est rendue superflue pour les citoyens qu'elle se révèle essentielle pour les hommes. *Superflue* car quelle prétention légitime la tolérance serait-elle encore pour des individus qui, sous des régimes républicains actant par endroits la séparation des Églises et de l'État au demeurant, ne sont plus nécessairement les sujets d'un monarque absolu de droit divin ? Ce n'est pas seulement que « toute tolérance devient à la longue un droit acquis »[45], c'est que la tolérance consentie y est justement remplacée par le droit, l'opinion y étant aussi libre que l'expression des convictions politiques et religieuses puisqu'elle y est juridiquement, sinon constitutionnellement garantie, de sorte que tolérer est dépassé et que le faire serait déplacé. Dans les sociétés démocratiques fondées sur le pluralisme *a fortiori*, autrement dit sur la reconnaissance et l'acceptation de la diversité des opinions comme de leurs défenseurs, nul besoin de tolérer, et si ce n'est plus la peine, c'est qu'il n'y a plus le choix d'user ou pas du pouvoir que l'on a d'interdire ce qui est... vu qu'on l'a autorisé ! *Essentielle* car lors même que la tolérance originelle n'est plus de rigueur, son idée originale reste en vigueur au point que son concept originaire change. Il n'y a encore pas si longtemps, la tolérance n'était rien moins que « l'esprit de ténèbres, [...] la confusion du vrai avec le faux, du juste avec l'injuste, [...] la destruction de toute religion, [...] le résultat de notre corruption » ; depuis quelque temps cependant, la tolérance n'est

[44] VOLTAIRE : *À M. Jacob Vernet*, 14 septembre 1733, D 653.
[45] CLÉMENCEAU, Georges : *Au soir de la pensée*. Paris : Plon 1927, t. 2, 438.

rien plus que « le véritable esprit de J.-C., la paix de l'évangile, [...] le droit le plus sacré de la société humaine, [...] le résultat de nos lumières, de notre civilisation »[46]. Soulignons-le. Plutôt qu'« une concession » faite à autrui, on la dit aujourd'hui « reconnaissance du principe qu'une partie de la vérité m'échappe »[47] ; plutôt qu'« une position contemplative » prise en repli, on la prétend dorénavant « une attitude dynamique, qui consiste à prévoir, à comprendre et à promouvoir ce qui veut être »[48]. Voilà comment subsumer bien des attitudes actuelles animées par cet idéal ancestral de concorde – ce que nous appelons maintenant, sans plus guère de cordialité précisément, le vivre-ensemble –, qui a donc non seulement une force d'affirmation dans la représentation mais une force d'expansion dans la réalité. Mais faut-il voir dans cette coïncidence entre l'obsolescence de la tolérance, privée qu'elle est d'utilité en théorie, et sa recrudescence[49], auréolée qu'elle est de notoriété en pratique, un hasard de l'histoire ou une nécessité de l'idée ? On le sait, « l'histoire des peuples n'[étan]t qu'une leçon de mutuelle tolérance » tant « l'effort des civilisations est justement d'effacer ce besoin sauvage de se jeter sur son semblable, quand il n'est pas tout à fait semblable »[50], il n'y a rien là d'aléatoire. Il serait ainsi à propos d'ouvrir son esprit au fait que la tolérance n'est pas qu'un fait, le fait même de tolérer comme on sait, mais un esprit, l'esprit de tolérance comme on dit. Or, que celui-là doive, à terme, s'essouffler là où il n'a plus lieu d'être n'empêchera pas que celui-ci puisse, à l'extrême, y souffler encore jusqu'à, peut-être, se rendre intolérable, si bien que la tolérance a beau avoir bonne presse, notamment au regard de la coexistence qu'elle rend possible, elle pourrait bien faire mauvaise figure, spécialement au regard des inconvenances qu'elle rend nécessaires. À mieux l'envisager, pour ne pas dire la dévisager en effet, ne saurait-on y déceler de nos jours, plus que cette dose de mauvaise foi qui l'a toujours largement habitée étant donné que « s'il fallait tolérer aux autres ce que l'on se permet soi-même, la vie ne serait plus tenable »[51], des accents de scepticisme, des relents de nihilisme et des ferments de tolérantisme qui ne l'ont jamais réellement habillée ?

46 FOERE, Léon de : *De la tolérance. Discussion philosophique, théologique et historique sur la tolérance*, dans *Le Spectateur Belge, ouvrage historique, littéraire, critique et moral*. Bruges : De Moor et Fils 1815, t. 2, 178.

47 RICŒUR, Paul : *Tolérance, intolérance, intolérable*, dans : *Lectures 1. Autour du politique*. Paris : Seuil 1991, 296.

48 LÉVI-STRAUSS, Claude : *Race et histoire* (= Bibliothèque médiations). Paris : Gonthier 1961, 85.

49 En 1995, l'UNESCO a fixé au 16 novembre la Journée Internationale de la Tolérance, commémoration annuelle pour sensibiliser l'opinion publique mondiale sur les dangers de l'intolérance.

50 ZOLA, Émile : *Nouvelle campagne*, dans : *Œuvres complètes*. Paris : Cercle du bibliophile 1969, t. 36, 430.

51 COURTELINE, Georges : *La philosophie de Georges Courteline* (= Amers). Lausanne : L'Âge d'Homme 2000, 18.

Des accents de scepticisme[52] puisque si, encore certain de détenir la vérité jadis, on se dit de tolérer les hommes aux idées fausses, sûr de ne plus être sûr de rien naguère, on se mit à tolérer les idées même des hommes faux. Sacrifier, comme on s'y évertue, au droit inaliénable de l'individu à penser comme il l'entend et à s'exprimer comme il veut pour autant que ses opinions ne portent pas atteinte à l'ordre public implique, bon gré mal gré, sinon de ne pas être persuadé qu'il y ait une vérité une, unique et universelle, du moins de ne pas être convaincu qu'elle nous soit accessible, sans quoi nous ne saurions remplir cet office tant, à l'impossible, nul n'est tenu. Or, sauf à avoir perdu nos illusions précisément, impossible de ne pas ouvrir la bouche quand autrui ne tient pas sa langue et qu'il se met le doigt dans l'œil. Certes, « si nous détenons la vérité, ou croyons la détenir – à condition que nous croyions la détenir sincèrement, – nous sommes excusables de ne pas tolérer l'erreur à nos côtés »[53] a-t-on pu dire ; mais il faudra ajouter ou, plutôt, commencer par soutenir que, dans ce cas, nous sommes surtout coupables de la tolérer du sien ! Le laisser « croupir dans sa crasse »[54] trahit le fait que nous avons bu la tasse et que nos certitudes ont pris l'eau. C'est dire, vu que l'esprit de tolérance gagne encore, combien nos croyances perdent pied. Et un paradoxe de surgir alors, reposant dans le désir de néanmoins fonder la souveraineté de la pensée sur son infirmité.

Des relents de nihilisme[55] puisque, à l'heure où Dieu est mort en Occident, alors que le soleil de la foi chrétienne s'est couché en précipitant notre monde dans l'ombre, que coupées de leur fondement les plus hautes valeurs sombrent et que l'absurde s'étend, rien ne pouvant plus jouer le rôle des idéaux d'antan, l'esprit de tolérance présente celle-ci comme un absolu digne d'être farouchement défendu tout en gageant qu'il n'en est plus et, même, qu'il n'y en a jamais eu, au point que toute lutte est sans doute nulle et non avenue. S'affirme ainsi, historiquement, un principe qui, en même temps, se renie doublement. Théoriquement d'abord, vu que, contingent, temporel, particulier lui aussi, il prétend être nécessaire, éternel et universel en laissant le sentiment qu'il n'en est aucun qui le soit. Pratiquement ensuite, vu qu'il n'appelle chacun à tolérer tout autre que lui qu'à ne

[52] Notons que si ce n'est pas la thèse de Raymond Aron, c'est au moins une hypothèse qui lui sert de levier : « Si la tolérance naît du doute, qu'on enseigne à douter des modèles et des utopies, à récuser les prophètes du salut, annonciateurs de catastrophes. Appelons de nos vœux la venue des sceptiques s'ils doivent éteindre le fanatisme », in : *L'opium des intellectuels* (= Liberté de l'esprit). Paris : Calmann-Lévy 1983, 334.

[53] JANKÉLÉVITCH, Vladimir : *Les vertus et l'amour*, 94.

[54] *Ibid.*, 88.

[55] Rappelons que les deux premiers des « mots de parade » mentionnés par Nietzsche dans son énumération des « apprêts moraux » sous lesquels « l'esprit moderne » dissimule son « indiscipline » sont bien « la tolérance (pour "l'incapacité de dire oui et non") » et « la largeur de sympathie (un tiers d'indifférence, un tiers de curiosité, un tiers d'irritabilité maladive) », in : *Nachlaß* 1887, 9 [165], *KSA* 12, 432.

pas tolérer de quiconque qu'on ne le tolère pas, lui. Et une alternative de jaillir ici, renvoyant dos-à-dos une tolérance au pied d'argile et une tolérance foulée aux pieds, la première parce qu'elle ne pourra avoir d'autre fondement que l'intérêt et la convention sans quoi elle userait d'un élément transcendant auquel son esprit refuse pourtant de donner son assentiment, la seconde parce qu'elle ne pourra connaître d'autre sort que le désintérêt et la perdition sans quoi elle vaudrait plus que tout ce qui le fait déjà et qui, ainsi, vaudrait moins qu'elle alors qu'il ne vaut rien en soi.

Des ferments de tolérantisme[56], puisque si l'esprit de tolérance brille en raison de son expansion, le fait de la tolérance assombrit, lui, en raison de son extension. Mus par l'idéal d'une tolérance universelle absolue, dont l'inconséquence certaine – tout tolérer, c'est ne rien tolérer du tout ; tolérer sans condition, c'est tolérer les pires conditions – n'interdit pas une certaine pertinence – le plus tolérant est logiquement l'homme qui tolère le moins tolérable –, nous qui sommes non seulement poussés par les circonstances mais encore invités par les instances à le faire, tolérer, ne le pouvons qu'à être pris dans une surenchère délétère. Tel est le piège de la tolérance : ne pas en franchir le seuil, c'est ne pouvoir encore y entrer, l'avoir fait, c'est ne plus pouvoir en sortir. Aussi est-il séduisant de rappeler que la tolérance n'a de sens que dans sa limite, celle qui consiste à dénoncer l'intolérable et à considérer que « l'incitation à l'intolérance est criminelle au même titre que l'incitation au meurtre »[57]. Mais comment cela serait-il satisfaisant ? Admettons que la tolérance ne vaille qu'à admettre ses failles, en l'occurrence ne pouvoir, justement, tout admettre. Cette limite qui est la sienne supposera une limitation ou, plutôt, une délimitation du bon et du mauvais, du correct et de l'inconvenant, du passable et de l'insoutenable. Reste que c'est l'exploration de ce qui est tolérable qui rend possible la définition de ce qui ne l'est pas, et non l'inverse.

Intolérable certes, l'intolérance l'est à n'en pas douter. Mais elle n'est pas la seule en réalité. Toute violence, toute souffrance l'est tout autant.

[56] Remarquons que, sous la plume de Beaumarchais, Bartholo s'en plaignait déjà en faisant la critique du XVIIIe siècle : « Qu'a-t-il produit pour qu'on le loue ? Sottises de toutes espèces : la liberté de penser, l'attraction, l'électricité, le tolérantisme, l'inoculation, la quinquina, l'Encyclopédie et les drames », *Le barbier de Séville*, ac. I, sc. 3, dans : *Théâtre complet* (= Bibliothèque de la Pléiade). Paris : Gallimard 1964, 176. Si, dans cet inventaire à la Prévert, c'est évidemment le moqueur qui est moqué, on n'oubliera pas cependant que, avant la Révolution, la tolérance comptait dans ses rangs autant de partisans que d'opposants, les premiers qualifiant les seconds d'intolérants en raison de la dénonciation qu'ils faisaient de leur tolérance comme abusive, d'où le néologisme de tolérantisme, mais ceux-ci renvoyant à ceux-là l'ascenseur en les taxant d'intolérance non pas tant envers eux que pour eux-mêmes. Il n'y a qu'à relire Jean Pey : « C'eſt ainſi que chacun d[...]oit ſe former une conſcience ſuivant ſes intérêts & ſes inclinations, ſur les devoirs les plus eſſentiels de la ſubordination, exerçant en même temps l'intolérance, & demandant à être tolérés. Contradiction manifeſte », in : *La tolérance chrétienne oppoſée au tolérantisme philosophique, ou Lettres d'un patriote au soi-disant curé sur son dialogue au ſujet des proteſtants*. Fribourg : Les libraires associés 1784, 161.

[57] POPPER, Karl : *The Open Society and its Enemies*, 360.

Pour fixer l'intolérable et, ce faisant, statuer sur la limite de la tolérance, il faudra par conséquent, avant même de commencer l'examen, arrêter ce que l'on ne saurait accepter. Or, n'est-ce pas là exactement ce qu'on appelle couramment être intolérant ? Qu'est-ce à dire, du coup, sinon que la tolérance est toujours de l'ordre de l'après-coup, qu'elle n'a jamais d'existence que par une intolérance qui, toujours, la précède et l'excède et à laquelle elle s'emploie à remédier en risquant souvent de l'aggraver ? Si, on l'a dit, « il existe hélas une limite au niveau de laquelle la tolérance cesse d'être une vertu »[58], ne touche-t-on donc pas ici à toutes celles qu'elle atteint et qui, bien vite, la discréditent ? Et pour cause. « La tolérance ne devrait être qu'un état transitoire. Elle doit mener au respect » sans quoi elle ne saura que jeter de l'huile sur le feu : « tolérer » dans les faits, « c'est offenser »[59]. La tolérance implique l'indignation mais la contenance ; le respect, la considération et la décence. Tolérer, c'est avoir des difficultés avec ce qui s'offre à la vue comme une monstruosité, et ce jusqu'à détourner les yeux. Respecter, c'est avoir des égards pour ce qui s'offre au regard comme une valeur, et ce jusqu'à baisser les yeux. Quoi qu'il soit commun de rapprocher « la tolérance et le respect », on prendra surtout soin de les distinguer : « si le respect est un mouvement de l'âme dirigé vers autrui, la tolérance, elle, n'implique aucune intention de ce genre. On peut en effet tolérer sans respecter. Par contre le respect implique *a fortiori* la tolérance, et même il la rend inutile en lui retirant sa raison d'être. »[60] Qui peut le plus peut le moins mais n'en a pas besoin ; qui veut le moins ne veut pas le plus qui ainsi ne vient. Bien sûr, c'est lorsque le respect est empêché que la tolérance est dépêchée. Mais la tolérance n'est pas plus un respect en puissance que le respect en acte un acte de tolérance. Ne nous y trompons pas : on ne tolère que ce que l'on ne respecte pas ou, plutôt, on ne tolère que parce que l'on ne respecte pas et que, quoi qu'il en soit, il faut bien faire non pas bon ménage mais bon mélange. Car il n'y a pas ménage : étant donné que « la pluralité est la loi de la terre »[61], chacun de nous a ses positions dont

[58] BURKE, Edmund : *Observations on a Late Publication, intituled, The Present State of the Nation*, dans : *The Works of the Right Honourable Edmund Burke*. Boston : John West et O.C. Greenleaf 1806, 221.

[59] GOETHE, Johann Wolfgang von : *Maximen und Reflexionen*, 151, dans : *Werke. Hamburger Ausgabe*. Munich : Deutscher Taschenbuch Verlag 1953, t. 12, 384. Voir JANKÉLÉVITCH, Vladimir : *Les vertus et l'amour*, 102 : « La tolérance est donc un moment provisoire. Ce n'est pas pour en rester là qu'on vous demande de tolérer ».

[60] JANKÉLÉVITCH, Vladimir : *Les vertus et l'amour*, 86.

[61] ARENDT, Hannah : *The Life of the Mind*. New York : Harcourt Brace Jovanovitch 1978, t. 1, 19. On doit à Jankélévitch d'en avoir parfaitement expliqué la raison : « il n'y a pas de certitude humaine absolue dans les choses morales ! Cet éclatement de la vérité n'est pas un fait divers accidentel et ne tient pas à un malentendu ! Non ! il est inhérent à la condition finie de l'homme. La personne est elle-même une vérité indépendante de toutes les autres. Chaque monade est porteuse d'une vérité, mais ces vérités forment un pluriel décousu [...] Autant de monades, autant d'absolus », d'où « ce paradoxe absurde, incompréhensible, et à

beaucoup ne sont surtout pas fondées en raison et nul n'entend d'abord y renoncer pour en embrasser d'autres, même celles, sinon surtout celles de son voisin. Il y a donc mélange : dans l'espace public, chacun porte avec lui des idées nimbées d'affects qui s'entrechoquent souvent d'autant plus durement qu'on ne les pense dorénavant que mollement – dans nos sociétés dites postmodernes gangrénées par l'individualisme hédoniste et son repli sur soi, on ne s'enflamme plus tant pour les grands débats qui divisaient encore il y a peu ; ainsi celui sur l'avortement où ses partisans, pour qui la vie n'est qu'accident de matière qui n'a rien de sacré sauf à être porté par un projet d'amour, se déchiraient avec ses opposants, pour qui la vie est un don de Dieu que l'on reçoit et dont on ne saurait disposer à son gré. On devine que la tolérance ne trouve pas meilleure place que là où l'on croit et non là où l'on sait, dans les bien réelles Républiques des peuples et non dans la bien utopique « Republique des lettres » [62], cette cité scientifique idéale où règnerait l'examen intransigeant des opinions pour permettre la traque aux idées fausses tous azimuts. Mais que, inconciliables de par leurs croyances, les hommes aient besoin d'être conciliés quant à leur existence justifie-t-il qu'on fasse si grand cas de la tolérance ? On admettra que, « de fait la vertu de tolérance tend à se rapetisser quelque peu lorsqu'on l'étudie de plus près »[63]. Mais on présupposera toujours par là que, de droit, vertu, elle le soit. On ajoutera peut-être que, si elle n'est pas encore le respect de la personne, la tolérance est déjà le respect de ce qui lui est propre : ses envies, ses manies, ses lubies, etc. Mais respecter un homme par parties n'est-ce pas en tout lui manquer de respect ? Comment, sans atteindre l'intégralité, ne pas attenter à son intégrité, d'autant que la supériorité qui sous-tend essentiellement la tolérance en faisant à l'autre dépendre de ma bonne volonté à son égard ôte radicalement à ce dernier toute indépendance, ma liberté réelle étant seule condition de l'éventuelle sienne ?

Ceci acquis, force est de conclure que, contrairement à ce que l'on pense, la tolérance n'est pas même un moyen de cet autre qu'elle n'est pas et ne sera jamais, le respect, respect qu'elle compromet sitôt qu'on la tient pour une fin. Pareille croyance a beau être bien ancrée dans nos esprits tant sont grands les auteurs qui l'ont encrée sur le papier, il faut en relever le non-sens. Ainsi, quand Henri-Frédéric Amiel fait l'apologie de la tolérance,

proprement parler impensable que l'absolu est au pluriel », « ce mystère irrationnel de l'absolu plural » qui, de fait, s'avère « le fondement métaphysique de la tolérance », in : *Les vertus et l'amour*, 96.

62 « Cette Republique eſt un état extrêmement libre. On n'y reconoît que l'empire de la vérité & de la raiſon ; & ſous leurs auſpices on fait la guerre innocemment à qui que ce ſoit. Les amis ont à ſe garder de leurs amis, les peres de leurs enfans, les beaux-peres de leurs gendres [...] Chacun y eſt ſouverain, & juſticiable en même tems de chacun » précise Bayle, dans : *Dictionnaire historique et critique*. Rotterdam : Leers 1697, t. 2, art. « Catius », 809.

63 JANKÉLÉVITCH, Vladimir : *Les vertus et l'amour*, 86. Litote derechef.

« une vertu du cœur » qui « repose sur l'humilité » et « non le privilège d'un point de vue » selon lui, il ne peut s'empêcher de jeter la pierre aux « *libéraux* » qui, à ses yeux, « sont méprisants pour les orthodoxes et fort entichés de leur supériorité de lumières », ajoutant que s'ils ont la vue « large », « eux-mêmes sont intolérants parce qu'ils sont irrespectueux »[64]. Comment mieux dire, si le respect fait la tolérance, que l'inverse n'est donc pas vrai ? Et comment ne pas se dédire en trahissant son erreur qui plus est, celle qui consiste à ériger en valeur ce mouvement presque d'humeur finalement qu'est la tolérance ? Ainsi, quand Vladimir Jankélévitch prend parti pour la tolérance, à tout le moins pour « la seule qui se justifie » à l'analyse étant bien clair que « sa valeur dépend entièrement des choses que l'on tolère », il la décrit comme non « pas celle qui tolère les vices des hommes ou leurs mensonges », « mais celle qui reconnaît l'autre dans son "message" le plus essentiellement personnel », à savoir sa sacro-sainte liberté et renchérit : « ce qui est le plus personnel, ce ne sont pas tellement les opinions et les croyances, ni *a fortiori* les caprices de chacun, c'est surtout la volonté de l'autre et, derrière cette volonté, [son] for intime »[65], sinon son fort intérieur, cette âme pour ainsi dire qui lui fait faire corps et être un être un et unique, semblable à ses semblables de leur être rigoureusement identique en ce qu'il est radicalement différent, ne serait-ce que parce qu'il peut le vouloir, même s'il ne veut le pouvoir. Comment mieux faire, dans le tableau d'une telle tolérance, le portrait du respect ? Et comment ne pas défaire en même temps cette dernière au profit de celui-ci[66] ? C'est qu'entre cette tolérance ressaisie comme « le respect de la volonté d'autrui » et le respect défini comme « la reconnaissance du mystère personnel »[67], il n'est pas qu'une simple communication : il y a bien communion, le respect damant le pion à la tolérance qui se replie parce qu'il se déploie. C'est pourquoi, premièrement, il en va de l'un *ou* de l'autre mais pas des deux et encore moins de l'un par l'autre et, deuxièmement, en toute rigueur aussi morale que logique d'ailleurs, notre devoir est de mettre fin à celle-ci et de plaider pour celui-là, c'est-à-dire contre la tolérance – mais pas seulement *littéralement* ainsi que le font Louis Prat[68] ou Emile Bou-

[64] AMIEL, Henri-Frédéric : *Journal intime (1839–1881)*. Lausanne : L'Âge d'Homme 1976, t. 5, 962.

[65] JANKÉLÉVITCH, Vladimir : *Les vertus et l'amour*, 89 et 102.

[66] C'est qu'entre cette tolérance ressaisie comme « le respect de la volonté d'autrui » et le respect défini comme « la reconnaissance du mystère personnel », *ibid.*, 102 et 106 –, il n'est pas qu'une simple communication : il y a bien communion, le respect damant le pion à la tolérance qui n'a plus lieu d'être quand il vient et qui

[67] *Ibid.*, 102 et 106.

[68] « Il ne faudrait pas dire *tolérance*, mais respect ; sinon, la dignité morale est atteinte… Le mot de tolérance implique trop souvent dans notre langue l'idée de politesse, quelquefois de pitié, quelquefois d'indifférence ; il est peut-être cause que l'idée du respect dû à la liberté loyale de penser est faussée dans la plupart des esprits », cité par LALANDE, André : *Vocabulaire technique et critique de la philosophie*. Paris : Alcan 1932, t. 2, 893.

troux[69], *réellement* tant ce n'est pas une question de mots mais de choses ! –, voire pour l'intolérance – à l'instar de Slavoj Žižek dans son *Plaidoyer en faveur de l'intolérance*[70] mais dans un autre horizon que lui –, ceci en nous souvenant d'un mot de Giacomo Leopardi qui éclaire à la fois notre prise de responsabilité et notre prise de risque : « Aucune qualité humaine n'est plus intolérable ni n'est moins tolérée dans la vie ordinaire que l'intolérance. »[71]

Résumé
Vertu pour les philosophes, la tolérance est une valeur pour le peuple. C'est l'évidence de ce point de vue que nous contestons ici. S'il faut pouvoir, au nom de la tolérance, se montrer intolérant face à l'intolérance, il faut savoir, au même titre, ne pas se montrer tolérant face à la tolérance. Car celle-ci n'est pas l'opposé de celle-là mais son degré le plus bas qui, ceci dit, la discrédite encore, si bien que nos efforts doivent porter ailleurs, à savoir sur ce qui s'avère le seul devoir qui soit : le respect. Au vu des épines qui sont les siennes, la tolérance ne mérite donc aucune fleur.

Abstract
A virtue for philosophers, tolerance is a value for people. It is the systematicity of this statement that will be questioned here. If, in the name of tolerance, one has the right to be intolerant when faced with intolerance, then, in the same way, one has the right to not be tolerant in the face of tolerance. For the former is not the opposite of the latter but its lowest degree which, that being said, brings it into disrepute even more, so that we must direct our efforts elsewhere, that is to say, to that which turns out to be the only duty there is, i.e. respect. One should not throw roses at tolerance as it is a thorny issue.

[69] « Je n'aime pas ce mot de tolérance ; parlons de respect, de sympathie, d'amour », *ibid.*

[70] C'est sous ce titre – Castelnau-le-Lez : Climats 2004 – que Frédéric Joly a offert en français la traduction d'un texte rédigé en anglais par Slavoj Žižek dont les linéaments figurent dans cet article, « *A Plea for Leninist Intolerance* », dans : Critical Inquiry 28 (2002) 2, 542–566.

[71] LEOPARDI, Giacomo : *Pensieri*, XXXVII, dans : *Opere*. Florence : Le Monnier 1851, t. 2, 138.